



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 26/01/2026  
Reçu en préfecture le 28/01/2026  
Publié le **28/01/2026**  
ID : 057-245700695-20260119-D2026\_09\_SI-AR

## DECISION 2026-09

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

D'accepter l'indemnité de sinistre proposée par la Compagnie d'assurances AXA d'un montant de 2340 € et correspondant aux frais de remplacement de cinq potelets métalliques sur VICC, suite à un accident de la circulation survenu à Volmerange-les-Mines, le 27 septembre 2025.

Le versement sera décomposé de la façon suivante :

- Une indemnité immédiate de 755 €
- Un différé de 585 € après travaux.
- 1000 € après recours tiers (franchise)

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 19 janvier 2026

Le Président  
Michel PAQUET